

## 4.5.3.16 Roundup WeatherMAX (glyphosate d'automne)

\*L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75% tandis qu'une suppression est de 85% et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>. Également, veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

\*\*Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.

Fait avec l'étiquette du 08-04-2020

### RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupe 9
- Indice de risque pour la santé (IRS)<sup>1</sup> : 23
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)<sup>2</sup> : 1
- Mauvaises herbes :
  - Pour réprimer le **kalmia**.
- Moment d'application :
  - Pour les bleuetières **nouvellement établies** seulement;
  - Appliquer à l'**automne** lorsque les plants de bleuets ont **perdu 95%** de leurs feuilles (fin octobre ou en novembre);
  - Les feuilles des plants de kalmia doivent être **vertes à au moins 50%** au moment de l'application;
  - Ne pas appliquer avant que les plants de bleuets aient subi **une ou deux fortes gelées**;
  - Appliquer l'herbicide **avant de tailler** les plants de bleuets.
- Taux d'application et mélange :
  - Dose : **1,67 L/ha**;
  - Taux d'application : **200 à 300 L/ha**;
  - **Ne pas ajouter d'adjuvant (Agral, Ag-surf)**.

<sup>1</sup> La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

<sup>2</sup> La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

#### 4.5.3.16 Roundup Weather.MAX (glyphosate d'automne)

- Renseignements sur le produit :
  - Herbicide de contact non sélectif;
  - Les **symptômes** apparaissent en **2 à 4 jours** après le traitement sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, mais ils n'apparaissent souvent qu'après **7 à 10 jours** sur la plupart des mauvaises herbes vivaces;
  - Pas d'effet résiduel;
  - Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut réduire l'efficacité du traitement.
  
- Restrictions :
  - Application terrestre seulement;
  - Ne traiter que les secteurs du champ où le kalmia à feuilles étroites est présent;
  - Ne pas laisser la solution d'herbicide entrer en contact, directement ou par dérive, avec l'écorce verte ou le feuillage non dormant des tiges de plants de bleuets nains. Tout contact de ce produit avec des plants autres que ceux en dormance peut causer de graves dommages à la récolte;
  - Les champs traités doivent être fauchés l'automne au **moins 14 jours après le traitement** ou le printemps suivant **avant le 15 mai**;
  - Un temps **extrêmement froid ou nuageux** au moment de l'application peut réduire l'activité du produit et retarder les symptômes de suppression;
  - Lorsque **l'eau est boueuse**, les résultats peuvent être moins satisfaisants;
  - Lors du mélange en cuve, placer le boyau de remplissage sous la surface de la solution pour éviter de former trop de mousse;
  - L'emploi d'agitateurs mécaniques peut provoquer une **formation excessive de mousse**;
  - **Maintenir l'agitation** lors du mélange et de l'application du produit;
  - Délai avant récolte : **550 jours**;
  - Les applications ne doivent pas être effectuées **dans des années consécutives** dans le même secteur traité;
  - Délai de réentrée : **12 heures**;
  - Délai sans pluie : **1 heure**;
  - Zones tampons : 15 m des habitats aquatiques, 30 m des puits et 15 m des habitats terrestres.
  
- Entreposage :
  - Éviter de contaminer les semences et la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale;
  - Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

- Équipements de protection :
  - Chemise à manches longues et pantalon long;
  - Lunettes (nécessaire si irritant pour les yeux);
  - Gants résistants aux produits chimiques.

#### RÉDACTION

Marie-Ève Moreau, agronome, responsable du volet agroenvironnement, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

#### MISE À JOUR 2021

Laurence Bouchard, agronome, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

#### MISE À JOUR FINANCÉE PAR

